



PROCES VERBAL DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 24 SEPTEMBRE 2015

Le vingt quatre septembre deux mille quinze à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. TERLIZZI Alfred Mathieu, LAGARRIGUE Daniel, KERNINON Philippe, FAURE Olivier, LAMBERT Jean-Luc, MARTIN Anaël, CAMPDORAS-RAGON Karl, CANCES Jean-Michel,

Mmes CEPEDE-LASCOSTE Isabelle, BRANCHE Édith, LIVI Isabelle, GIETHLEN Anne, OSMONT Alexa, MARTIGNAC Séverine,

ABSENT : LAVAL Edwige

REPRESENTE (S):

SECRETAIRE DE SEANCE : BRANCHE Edith

DATE DE CONVOCATION : 18 septembre 2015

Le compte rendu de la séance du 25 juin 2015 est adopté à l'unanimité après rectification de la phrase "l'organisation des activités péri-éducatives se révèle difficile à organiser avec deux animatrices seulement" : péri-éducatives est remplacé par « périscolaires » et deux animatrices par « trois personnes ».

Le compte rendu de la séance du 3 août 2015 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- le magazine Entreprendre de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- le rapport d'activités 2014 du Comité National d'Action Sociale
- le programme du Congrès Départemental des Elus le dimanche 4 octobre à Cahors
- le programme du Congrès National des Elus du 17 au 19 novembre à Paris
- une invitation à adhérer à l'association des élus occitans
- une invitation à participer aux "Etats Généraux de la ligne Paris Orléans-Limoges-Toulouse "Pol't" à Gourdon le 26 septembre
- les 25èmes trophées des Actions des Eco-Maires

- le CD des séances du Conseil Départemental de janvier 2014 à janvier 2015
- les thèmes des "Veillées du Parc" pour l'hiver 2015-2016. La commune a demandé à accueillir une veillée.
- une invitation de l'association des Amis de la Chapelle St Louis Notre Dame de l'Ovalie à participer à leurs animations les 26 et 27 septembre à Rocamadour
- le Plan de Protection des Forêts contre l'Incendie qui a été mis à jour. La commune d'Alvignac et tout le secteur sont classés à "Faible Risque"
- l'annonce de la venue à Alvignac le samedi 4 octobre vers 13h des vieilles voitures du club Périgord Passion Auto Retro
- les remerciements d'un camping cariste qui a fait un séjour sur l'aire de stationnement et a apprécié l'accueil de la commune
- la lettre du Conseil Régional Midi-Pyrénées donnant un avis défavorable à la demande de subvention pour les travaux de changement des menuiseries du foyer rural
- Une information du PNR des Causses du Quercy sur l'appel à projet "Territoire à énergie positive pour la croissance verte". Cet appel à projet a été lancé par la Ministre de l'écologie et le PNR a été retenu comme "territoire en devenir" et recevra une dotation lui permettant de soutenir différents projets, en particulier ceux qui agissent en faveur de la réduction des consommations d'énergie. Le dossier de remplacement des menuiseries du foyer rural leur sera transmis.
- la brochure "Projets et espèces protégées" élaborée à la suite des rencontres départementales de la biodiversité organisées à Cahors le 11 juin 2015

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

- Le réseau d'eaux usées a été prolongé jusqu'à la maison Tournié au Couderc. Une grille a été installée sur le réseau pluvial. A l'occasion de ces travaux, un branchement AEP en plomb a pu être supprimé. La voirie a été remise en état.
- Les agents ont aménagé un emplacement pour les conteneurs au bas de Carrière Grande.
- Un ralentisseur type Coussin Berlinois a été mis en place au Coustalou début septembre. Les premiers résultats sont prometteurs.
- La station d'épuration a connu beaucoup de pannes ces derniers temps. Un surpresseur a lâché, un frigo installé sur le circuit des prélèvements est en panne et les analyses ont été quelque peu perturbées. Les réparations ont un coût élevé pour le Syndicat.
- La SCI du Père Caillot s'est désisté de son recours devant la Cour d'Appel d'Agen.
- Le goudronnage de la route de Lasbro à Mazeyrac a été fait. L'entreprise reviendra rapidement pour goudronner la portion qui va de la route de Mazeyrac à la route de Raillette.
- Les travaux de réfection de voirie sont terminés dans la rue du Mas de Troy.

O. Faure :

- Le jury du Conseil départemental pour les villages fleuris est venu visiter la commune en juillet. Alvignac devrait enfin pouvoir installer un panneau village fleuri.
- Le concert du Casino sur les années 80 a connu un grand succès. Le Parc du Samayou était plein

et les associations ont bien travaillé toute la soirée. Les élus remercient la SA Casino d'Alvignac, et tout particulièrement Mme Arévian, pour avoir offert ce spectacle de qualité.

- Le festival de cinéma de plein air a été annulé. Les organisateurs n'ont pas pu obtenir les financements espérés.

J.L Lambert :

- Il fait le compte rendu de la dernière réunion avec les communes environnantes pour le projet de salle multiactivités. Padirac semble se concentrer sur leur projet d'aménagement du bâtiment agricole acheté récemment. Miers semble toujours intéressé, mais a déjà engagé des crédits importants sur l'opération de cœur de village. Une prochaine réunion sera organisée début octobre. D'ici là, il essaiera de visiter un chantier de construction d'une salle polyvalente près de Montargis, projet qui pourrait être intéressant à étudier pour Alvignac.
- Les marchés gourmands de cet été ont connu une fréquentation moindre. Cette diminution a été ressentie dans tous les marchés de la région : le nombre de marchés a été largement multiplié cette saison. Il tient à remercier particulièrement Daniel Iagarrigue qui l'a beaucoup aidé pour l'organisation de ces manifestations.

K. Campdoras-Ragon :

- La fête s'est très bien passée. Beaucoup de monde et le beau temps ont assuré le succès pour l'équipe.
- Il prendra contact avec l'Association Notre Village pour mettre des annonces sur leur site. A côté de la recherche de médecin, il rajoutera plombier, électricien ... Ces annonces seront diffusées également sur d'autres supports médias.

A. Giethlen :

- Elle présente la maquette du nouveau site Internet. Plusieurs pages sont déjà prêtes. Les textes sont faits, manquent les photos et l'insertion de liens. Le travail est très avancé et la mise en ligne est imminente. Les élus à l'unanimité approuvent la présentation et la convivialité de ce nouveau site.
- Elle demande aux élus s'ils souhaitent renouveler l'inscription de la commune à l'opération « Le Jour de la Nuit ». Cette manifestation aura lieu le samedi 10 octobre. Les élus demandent à renouveler l'extinction totale de l'Eclairage Public. D. Bouysse proposera ce soir là d'admirer les étoiles au télescope.

A. Martin :

- Il demande si la commune a été sollicitée par la Préfecture pour l'accueil éventuel de réfugiés. A. Terlizzi répond qu'à ce jour, il n'a reçu aucune demande. Cependant, il serait peut-être bien de commencer à recenser les moyens disponibles sur la commune pour cet accueil éventuel. Il propose à A. Martin de créer un petit groupe de travail pour y réfléchir.

S. Martignac :

- Le 10 juillet, elle est allée visiter les personnes en maison de retraite avec E. Branche. Elles sont toujours reçues avec grand plaisir par les anciens.
- La journée intergénérationnelle se déroulera cette année en 2 temps :
- le spectacle des enfants sera présenté le samedi 28 novembre après-midi au foyer rural par la compagnie la Puybrenelle. Le goûter devrait avoir lieu au Bouche à Oreilles.
- Le repas avec les aînés aura lieu au foyer rural le dimanche 29 novembre à 12h. Le repas sera préparé et servi par G. Maynard.

- une réunion avec les jeunes est prévue prochainement pour faire le point sur l'utilisation du local (fréquentation, ménage et rangement, ...)

I. Cépède-Lascoste :

- Elle a reçu récemment le rapport du CAUE sur l'aménagement des entrées de village. Ce document sera présenté pour analyse au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Ph. Kerninon :

- Les effectifs sont en hausse sur le RPI : 50 enfants en maternelle à Alvignac, 25 enfants à Miers et 53 enfants à Rocamadour. Le poste supplémentaire demandé n'a malheureusement pas été obtenu. Mais un quart de poste a été accordé à Rocamadour pour l'apprentissage des langues étrangères.
- A Rocamadour, l'organisation des activités périscolaires avec trois animateurs se révèle difficile. L'équipe a besoin d'un accompagnateur-formateur. Le SIVU l'Etoile a donc décidé l'embauche d'une personne supplémentaire pour cette année scolaire 2015-2016, et pour une durée hebdomadaire de 4h. Cet agent effectuera la mission d'accompagnement et de formation pour les animateurs de Rocamadour, assurera les remplacements éventuels sur les autres pôles et travaillera sur l'établissement du Projet Educatif Territorial (PEDT).
- A l'école de Miers, Mme Couderc est remplacée par Lydia Dalmasso-Doré. A. Osmont signale que les activités sportives des enfants sont quelquefois perturbées par les pratiques agricoles aux alentours.
- G. Maynard assure la préparation et la livraison des repas à la cantine d'Alvignac jusqu'aux vacances de Toussaint. De nombreux contacts ont été pris pour assurer ce service dès le 2 novembre. Les restaurateurs n'ayant pas donné de réponse positive, les négociations sont actuellement menées avec deux entreprises extérieures. Les repas continueront à être servis à la cantine dès la rentrée.
- Un panneau a été récupéré à l'atelier communal pour être installé à l'Oasis des Abeilles. Différentes informations seront affichées.
- Agenda 21 : M. Santhune de la société coopérative Initiative Environnement est venu présenter le projet de convention concernant l'entretien de la châtaigneraie et du grand bois de Salgues. Un cahier d'entretien doit être tenu pour la gestion des espaces : inventaire de la faune et de la flore, travaux réalisés ... Le devis présenté pour cette convention est de 1 200 € HT. Compte tenu de l'importance de la surface boisée, l'avis de l'Office National des Forêts (ONF) est obligatoire. O. Faure se charge de contacter le service. Si cet avis est favorable, le Conseil Municipal aura à se prononcer sur cette convention et le devis présenté.
- Un bilan d'activité sur les premières actions de l'Agenda 21 doit être remis à l'association Notre Village en décembre.
- La commission communication prépare le prochain petit bulletin.

POINT SUR LES DOSSIERS

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

SOURCE THERMALE : AGREMENT

L'hydrogéologue rendra son rapport mi-novembre. Le dossier d'agrément passera ensuite devant le

CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques). Après une procédure de recollement, l'agrément définitif interviendra fin janvier. L'eau thermale sera mise à disposition au mois de février sous le Pavillon des Eaux.

PAVILLON DES EAUX

Les travaux ont bien avancé. Des travaux supplémentaires sont à prévoir sur les lots 1 et 2. Des différences au niveau des calculs de surface à traiter et la découverte de maçonneries plus dégradées que prévu amènent à la signature d'avenants sur marchés.

Les peintures sont en cours. Les agents techniques assurent la couverture des surfaces sans décor avec une peinture blanche pour unifier les surfaces.

L'éclairage public sera remis en service à la fin des travaux. La mise en place d'un système de vidéosurveillance est à l'étude.

La reconstitution de la statue d'Hébé en marbre de Carrare est estimée à 25 000 €.

RESTAURANT

Beaucoup de travaux ont déjà été réalisés. La notaire n'a toujours pas finalisé le Bail Emphytéotique.

LAC

La consultation du SMPVD sur le projet de restauration du ruisseau et du lac est en cours. 5 bureaux d'études ont répondu, dont ANTEA qui gère actuellement le dossier Source. L'attribution du marché se fera prochainement.

La DDT a émis un avis défavorable à la demande d'abaissement du niveau du lac pour les travaux d'agrandissement de la terrasse en raison du mauvais état des vannes. Les maçons ont tout de même pu installer leurs échafaudages et commencer les travaux.

Le ponton handipêche va être prochainement installé. Les niveaux ont été pris ce matin et le socle béton sera réalisé la semaine prochaine.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE

D. Lagarrigue fait le compte-rendu des différentes réunions de la commission voirie du pôle Gramat-Padirac. La Communauté de Communes propose de classer toutes les voies communales en voirie communautaire, y compris rues des centre-bourg et places. Ces voies seront ensuite classées en 3 catégories en fonction de leur date prévue de renouvellement :

- catégorie 1 : tous les 10 ans
- catégorie 2 : tous les 18 ans
- catégorie 3 : tous les 30 ans

Il est par contre évident qu'une route classée en catégorie 2, par exemple, et qui aurait besoin d'être refaite au bout de 12 ans, le sera.

Les premières voies déterminées concernent la catégorie 1. Les critères déterminés sont : desserte d'une zone d'activité, forte fréquentation, doublage d'une voie départementale pour la desserte de communes limitrophes. Pour Alvernac, les voies ainsi définies sont :

- le chemin de Salard de la croix du Mercadiol au Mas des Vignes et à la RD 673

- de Carrière Grande à l'Avenue de la Source (circuit des écoles)
- la Route qui monte au Causse Nud (liaison vers Gramat)

TERRAIN DE CÔTE ROUSSE : CREATION D'UN LOTISSEMENT

A. Terlizzi rappelle aux élus l'achat par la commune en avril 2013 de la parcelle AC 215 alors propriété de la famille Vacarie. Cet achat avait été réalisé en vue de la revente de 2 ou 3 lots viabilisés afin de répondre à de nombreuses demandes de terrains constructibles. Après étude, cette parcelle pourrait être divisée en 2 lots (lot 1 : 1 844 m² et lot 2 : 2 276 m²). Il demande aux élus de se prononcer sur la création de ce lotissement et la détermination du prix de vente.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décident la création d'un lotissement dénommé "Côte Rousse" constitué de 2 lots :
 - lot 1, parcelle AC 320 : 1 844 m²
 - lot 2, parcelle AC 319 : 2 276 m²
- fixent le prix de vente à la somme de 16 € TTC le m²
- décident la création d'un budget annexe pour ce lotissement, budget assujetti à la TVA,
- autorisent le maire à signer tout document relatif à la création de ce lotissement et, notamment, les actes notariés à intervenir lors de la revente de ces terrains.

TRAVAUX AU CASINO D'ALVIGNAC : CREDITS DU COMPTE 471

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réaménagement du rez-de-chaussée présenté par la SA Casino d'Alvignac. La SA souhaite réaliser rapidement ces travaux qui se révèlent indispensables au développement de l'attractivité du Casino.

Conformément à l'article L. 2333-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, une part des recettes du Casino déterminée par décret – dites recettes complémentaires du compte 471 – est consacrée à la réalisation de dépenses d'investissement destinées à l'amélioration de l'équipement touristique de la ville et du Casino. Ces crédits peuvent être affectés en tout ou partie, à l'équipement du casino, de ses annexes et de ses abords après accord entre le concessionnaire des jeux et le Conseil Municipal.

L'article 4 du Cahier des Charges du casino stipule dans le même sens que "l'emploi des recettes supplémentaires dégagées en application du barème fixé par la loi du 3 avril 1955, suivant les dispositions édictées par l'article 1^{er} du décret du 24 mai 1957 seront affectées de la manière suivante :

- à hauteur de 50 % à des travaux d'investissement ayant pour objet d'augmenter le pouvoir attractif de la Commune
- à hauteur de 50 % à des travaux d'investissement ayant pour objet d'augmenter le pouvoir attractif du Casino.

Suite à la modification par le Gouvernement de la fiscalité des Casinos, ces recettes appelées Prélèvement à Employer sont supprimées. Le reliquat du compte 471 s'élève à ce jour à **122 579.73 €** .

Les travaux relatifs au réaménagement du rez-de chaussée sont d'un montant de **547 200 € TTC**.

Les élus, après délibération et à l'unanimité, décident :

- d'autoriser la SA Casino d'Alvignac à utiliser la totalité des recettes dégagées au titre du compte 471 soit 122 579.73 € pour les travaux de réaménagement du rez-de chaussée ,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 au cahier des charges formalisant la décision ci-dessus ainsi que tout autre document relatif à la conclusion de cette affaire.

ACHAT DE TERRAINS

A. Terlizzi rappelle aux élus les différentes réunions organisées depuis plusieurs mois concernant le projet de construction d'une salle multiactivités sur la commune. Les terrains situés au carrefour du chemin de Salard et de la RD 673 avaient été identifiés comme idéalement situés : proches du centre bourg, près du Parc du Samayou, superficie importante permettant la création de nombreuses places de stationnement ... Ces terrains, constitués des parcelles AK 251, 252, 253 et 254 d'une superficie totale de 3ha 03a 82 ca, sont la propriété de l'Indivision Daubet. Après plusieurs contacts avec les membres de l'indivision, une offre de vente au prix total de 150 000 € a été annoncée. Il demande aux élus de se prononcer sur cette proposition.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- décident de faire l'acquisition des parcelles cadastrées AK 251, AK 252, AK 253 et AK 254 d'une superficie totale de 3ha 03a 82ca auprès de l'indivision DAUBET pour la somme totale de 150 000 € (cent cinquante mille euros),
- de solliciter l'avis de France Domaines sur cette acquisition,
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire et, notamment, l'acte notarié à intervenir.

D'autre part, il informe les élus qu'il a reçu un courrier de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales , administration chargée du règlement de la succession de Mlle Portal Fernande décédée en 2010. Cette personne était propriétaire de plusieurs parcelles sur le secteur des Barthes, ainsi qu'à la Toye. L'Administration des Domaines demande si la commune serait intéressée par l'achat de ces parcelles au prix du marché.

Les élus, après discussion, donnent un avis favorable au principe d'acquisition de ces parcelles et chargent le Maire d'obtenir des informations complémentaires auprès du service.

BONS D'ACHAT - CADEAUX

A. Terlizzi rappelle aux élus que des bons d'achat sont remis par la mairie à certaines occasions : naissances, prix pour jardins et maisons fleuris ... Ces bons d'achat sont remis lors de la traditionnelle cérémonie des voeux en janvier. Il convient de définir plus précisément les conditions de délivrance de

ces bons.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- fixent la valeur de ces bons d'achat à :
 - 50 € pour les naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés dans la commune,
 - 50 € pour les jardins et maisons fleuris sur liste établie par le jury communal,
- disent que ces bons d'achat seront nominatifs et devront être exclusivement utilisés dans les commerces locaux,
- que les bons d'achat accompagnés de la facture correspondante et d'un relevé d'identité bancaire doivent être transmis en mairie au plus tard le 31 décembre de l'année de remise.

INSCRIPTIONS EN INVESTISSEMENT

A. Terlizzi donne aux élus la liste des achats réalisés conformément aux décisions prises antérieurement :
-panneaux de signalisation pour " zone 30" avec panonceaux et attaches, panneaux de signalisation pour le ralentisseur (coussin berlinois) installé au Coustalou
-miroir d'agglomération à installer au carrefour de la rue de samarre et de la rue du couderc
-armoires haute pour compléter l'équipement du secrétariat
- guirlandes électriques à douilles et ampoules pour assurer l'éclairage nocturne du samayou lors des animations (la commune utilisait jusque là les guirlandes du comité des fêtes).

Ces achats, constituant de premiers équipements, peuvent être inscrits en section d'investissement. Il demande aux élus de se prononcer à ce sujet.

Les élus, après en avoir délibéré, décident :

- de régler ces dépenses sur la section d'investissement s'agissant de premiers équipements,
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire

DECISION MODIFICATIVE N°3 : VIREMENT DE CREDITS

A. Terlizzi informe les élus que le décompte de fin de saison 2013-2014 du Casino d'Alvignac met en évidence un trop-perçu de 2 285 € par la commune. Cette somme doit leur être remboursée. Pour cela, les crédits disponibles au chapitre 67 doivent être augmentés.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident d'opérer le virement de crédit comme ci-dessous et autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire. :

DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
Compte 61523 : 2 500 €	Compte 673: 2 500 €

QUESTIONS DIVERSES

A. Terlizzi informe les élus des différentes réunions prévues prochainement :

- réunion avec Madame la Préfète à Gramat le mercredi 30 septembre à 14h 30 avec les conseillers départementaux
- le dimanche 4 octobre, une Journée Citoyenne organisée par section départementale de l'Ordre National du Mérite aura lieu à Rocamadour. les enfants des écoles sont invités à participer aux différentes cérémonies. Les communes du canton ont été invitées à participer financièrement à l'organisation de cette journée. les communes de Miers et d'Alvignac se partageront le montant du cadeau offert à la Fanfare des Chasseurs Alpains, soit 125 € pour chacune
- réunion à Labastide-Murat le 14 octobre pour la création d'une antenne départementale de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale
- réunion à Gramat le 15 octobre avec les conseillers départementaux sur les actions en faveur des jeunes.
- l'Association Rockalvidour doit trouver une salle pour ses répétitions. Le four de Salgues, le foyer rural ou une salle de l'école leur seront proposés.
- A. Terlizzi donne lecture du courriel envoyé par un habitant de la Rue du Couderc inquiet de la vitesse excessive des automobilistes sur l'avenue de la Source. La sortie de la rue du Couderc sur cette avenue est très dangereuse et il demande si la mise en place de dispositifs de ralentissement peut être envisagée.
- Il fait part d'une demande de location de l'ancien Office de Tourisme. Les élus donnent un accord de principe. Les conditions de location seront déterminées ultérieurement.
- Il informe les élus de la réalisation d'un forage sur le secteur du Mas des Vignes. L'entreprise a transmis le dossier en mairie le vendredi pour des travaux débutant le lundi suivant!! Les formes réglementaires du contenu du formulaire et de la date de dépôt en mairie n'ont pas été respectées. De ce fait, la mairie n'a pu vérifier la localisation de ce forage et son impact éventuel sur l'environnement et la ressource en eau thermique. Un courrier sera adressé à l'entreprise et copie sera envoyée à la Direction Départementale des Territoires.
- Il rappelle l'inauguration de la Maison de Santé et des Aménagements 3ème tranche, samedi 26 septembre à 11h. Le montage du chapiteau aura lieu à 8h. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.
- Il fait part des cartes de remerciements reçues en Mairie pour les messages de soutien transmis à l'occasion des décès de M. Laurent Auvray et M. Henri Galy. M. Galy était le maire de Barbazan en Haute-Garonne. Barbazan est une station thermique qui a de grandes similitudes avec la Source Salmière. M. Galy avait gentiment reçu une délégation du SIVU Miers-Alvignac pour une journée de visite et d'études il y a quelques années.
- K. Campdoras-Ragon fait part des interrogations de plusieurs habitants sur le montant des taxes foncières. Il leur explique que la redevance ordures ménagères a été remplacée par la Taxe ordures ménagères qui, elle, figure sur l'avis de taxes foncières. Mais une communication spécifique de la Mairie sera nécessaire.

- La fête votive s'est très bien passée. Le beau temps et les animations ont attiré beaucoup de monde. L'installation d'un éclairage au-dessus de l'aire de jeux améliorerait la sécurité sur ce secteur.
- Une réunion relative à l'organisation d'animations pour le Téléthon 2014 aura lieu le 2 octobre à 21h au foyer rural.
- La fête de la pomme co-organisée par les Croqueurs de Pomme et les Amis de la Source Salmière aura lieu à la Source dimanche 11 octobre.
- I. Cépède-Lascoste signale l'installation d'une photographe indépendante sur la commune.

Fin de séance à 23h 55.

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC
LAMBERT

SÉVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

ÉDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCÈS

ANAËL
MARTIN

ALEXA
OSMONT